

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Madame Séverine ANDRE (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL (pouvoir à Monsieur Pascal SINIGAGLIA)
- Madame Christine PIERRE
- Madame Céline MATHIEU
- Monsieur Jean-Pierre BARABAN

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte DAVID

1 – Examen du dernier compte-rendu : celui-ci est adopté

2 – Compte-rendu de la délégation du Conseil Municipal à la Maire

Madame la Maire indique qu'elle a signé le marché concernant les travaux du poste de relevage des Séchaux avec la SARL VILLAUME André et Fils à HURBACHE pour un montant de 27930 € hors taxes.

Elle rend compte également au Conseil Municipal qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption urbain communal dans les 7 transactions intervenues depuis le dernier conseil municipal.

3 – Conséquences à tirer de la démission acceptée par le Préfet de Monsieur Gérard CUNIN

3-1 Opportunité de compléter le collège des adjoints :

Madame la Maire indique que, compte tenu de la proximité du renouvellement des conseils municipaux, et après consultation du collège des adjoints, elle estime inopportun de maintenir à 5 le nombre des adjoints. Le Conseil Municipal la suit à l'unanimité.

L'ordre de nomination déterminant le rang des adjoints, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau. (Conseil d'Etat, 25 juin 1980, élection d'un adjoint au Maire de LAMENTIN). Ainsi, Madame Béatrice GIGANT devient première adjointe au Maire de VAGNEY, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, deuxième adjoint, Madame Danièle PERRIN, troisième adjointe et Monsieur Pascal LE NEVE quatrième adjoint.

Madame BERNARD indique qu'elle a revu les délégations et confié les finances à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT. Les autres délégations sont assumées collectivement par les autres adjoints.

3-2 Election d'un conseiller communautaire

Monsieur CUNIN étant conseiller communautaire, il convient de le remplacer au sein de la CCVBR. Aussi Madame la Maire appelle-t-elle les conseillers intéressés à déclarer leur candidature. Madame Béatrice GIGANT, Madame Patricia HANTZ et Monsieur Xavier DOLET se présentent aux suffrages.

Résultat du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 21

Madame Béatrice GIGANT : 10 voix

Monsieur Xavier DOLET : 6 voix

Madame Patricia HANTZ : 5 voix

Madame Béatrice GIGANT est élue conseillère communautaire

3-3 Remplacement de Monsieur CUNIN au SIVU de la Prêle

Monsieur Stéphane BERNARD se présente et il est élu à l'unanimité

3-4 Remplacement de Monsieur CUNIN au Syndicat Mixte pour l'Informatisation :

Ce syndicat a fait connaître que le remplacement n'est pas nécessaire vu la proximité du renouvellement des conseils.

3-5 Remplacement de Monsieur CUNIN au Conseil d'Administration du CCAS :

Madame Danièle PERRIN se présente. Elle est élue à l'unanimité.

3-6 Remplacement de Monsieur CUNIN en qualité de délégué à la défense :

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT se présente. Il est aussitôt élu à l'unanimité.

4 – décisions modificatives et travaux sur l'état de l'actif :

Monsieur l'Adjoint aux finances présente les décisions modificatives :

4-1 Budget de la forêt :

Pour terminer les programmes du budget général, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires. Le montant inscrit au budget pour les coupes de bois ayant été dépassé en exécution, Monsieur DIDIER-LAURENT propose de reverser 100000 € de plus au budget principal :

C/652 (versement de l'excédent du budget annexe)	+ 100000 €
C/7022 (coupes de bois)	+ 100000 €

4-2 Budget général

Il convient à présent de constater la recette supplémentaire en provenance du budget annexe des forêts ainsi qu'une recette supplémentaire issue de la vente du vieux tractopelle, d'un montant de 9300 €. Ces recettes supplémentaires sont virées à la section d'investissement par le biais des prélèvements et Monsieur DIDIER-LAURENT propose de les affecter pour 9300 € sur le programme d'acquisitions de matériel pour le service technique (projet d'achat d'un véhicule) et pour 100000 € sur le programme de la Rue Robert-Claudiel pour amorcer la fin des travaux en mars 2014.

4-3 Budget de la chaufferie

Il convient de tirer les conséquences des travaux sur l'état de l'actif :

C/6811 dotation aux amortissements	+ 6385.66 €
C/66112 intérêts courus non échus	+ 1288.57 €
C/672 reversement de l'excédent à la collectivité	- 5912.00 €
C/777 subventions transférées au compte de résultat	+ 1761.38 €
C /020 dépenses imprévues d'investissement	+ 4624.28 €
C/13912-040 amortissement d'une subvention régionale	+ 880.58 €
C/1318-040 Amortissement d'une subvention de l'ADEME	+ 880.80 €
C/2030-041 Amortissement de frais d'études	+ 4195.00 €
C/2313-041 amortissement de travaux en cours	- 4195.00 €
C/28031-040 Amortissement de frais d'études	+ 2517.00 €
C/28138-040 Amortissement d'autres constructions	+ 3868.66 €

4-4 Budget de l'assainissement

Il convient d'ajuster les crédits de deux comptes :

C/706129 redevance de modernisation des réseaux	- 2667.90 €
C/66112 intérêts courus non échus	+ 2667.90 €

Monsieur DIDIER-LAURENT explique que les différents budgets traités demeurent en équilibre section par section, tant en dépenses qu'en recettes, à l'issue des modifications qu'il propose au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, suit à l'unanimité ses propositions.

4-5 Fixation des durées d'amortissement de certains biens – budget de la commune

C/ 202 frais d'études du PLU	10 ans
------------------------------	--------

C/2051 concessions et droits similaires 5 ans

C/2132 immeubles de rapport 15 ans

4-6 Autorisation de prélèvement du C/1068 pour apurer les insuffisances d'amortissement des années antérieures – Budget général

Fiche 2010-34 amortissement fixé à 15 ans au lieu de 20 ans – rectification globale pour 3288.86 €

C/202 pas d'amortissement du PLU en 2011 – rectification pour 3786,61 €

C/2051 biens de 2007 non amortis – amortissement global pour 577,67 €

4-7 Fixation de la durée d'amortissement de certains biens – budget de la chaufferie

Les durées suivantes sont proposées, en annulation de la délibération N° 63/2013 :

- Etudes : amortissement linéaire sur 5 ans
- Tous les autres biens : amortissement linéaire sur 20 ans

4-8 Modalités d'amortissement pour les rectifications à la suite des travaux sur l'état de l'actif

Monsieur DIDIER-LAURENT propose :

- que l'amortissement des années 2010, 2011 et 2012 soit réalisé en totalité sur l'exercice 2013 et imputé sur le C/6811 au lieu du C/1068 normalement préconisé, le montant de ce dernier étant insuffisant.
- Que l'amortissement 2013 soit réalisé normalement
- Que l'amortissement des subventions du Conseil Régional et de l'ADEME soit réalisé en 2013 pour les années 2011, 2012 et 2013 et imputé au C/28138-040

Monsieur DIDIER-LAURENT propose le vote des points 4-5 à 4-8. Le Conseil Municipal suit à l'unanimité ces propositions.

5 – confirmation d'une annulation de titre

Madame la Maire indique qu'il convient de confirmer l'annulation de titres émis sur les années antérieures sur le budget de l'assainissement et concernant Monsieur Amé DEMANGE. Le total de ces titres, d'un montant de 860,89 € serait pris en charge sur le C/654.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

6 – récupération de frais de renforcement du réseau électrique sur le constructeur du 33 ter Route du Haut du Tôt

Lors de l'octroi du permis de construire de la maison de ce particulier en zone non destinée à être urbanisée ultérieurement, le calcul des frais de renforcement électrique lié à la construction avait été fixé dans la décision d'urbanisme à 7450,92 €. Or, c'est une somme de 9201,07 € qui est facturée par ERDF à la Commune. Il convient donc de fixer le montant qui sera effectivement récupéré sur le pétitionnaire. Après délibération, le Conseil Municipal fixe celui-ci à 9201,07 €.

7 – Fixation de la contribution des communes aux frais de fonctionnement des restos du Cœur réglés par la Commune de VAGNEY

Madame la Maire expose qu'une somme de 4019,20 € a été engagée par la Commune de VAGNEY pour le fonctionnement des restos. Elle propose de facturer une contribution aux communes dont le nombre des foyers bénéficiaires est supérieur à 5, la commune de VAGNEY conservant le reste à sa charge.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette répartition et fixe la participation des communes concernées de la façon suivante :

- Commune de SAULXURES (25 foyers) : 966.15 €
- Commune de SAPOIS (12 foyers) : 463.75 €
- Commune de SAINT-AME (6 foyers) : 231.88 €

8 – contribution de la Commune de VAGNEY aux frais de fonctionnement de la copropriété 12 Chemin du Daval

Madame la Maire indique que la Trésorerie de VAGNEY SAINT AME demande une délibération pour prendre en charge les frais de fonctionnement de la copropriété 12 Chemin du Daval, d'un montant de 1585.32 €. Ces frais s'imposant à la Commune, le Conseil Municipal donne son accord à la prise en charge de cette dépense.

9 – Cession d'une immobilisation : tractopelle JCB

Madame la Maire informe que Monsieur Gilbert MEYER, domicilié à OBERNAI (Bas-Rhin) Place aux Fines Herbes, propose la somme de 9300 € pour le tractopelle JCB qui va être réformé lorsque le nouvel équipement arrivera fin décembre. Monsieur l'Adjoint aux travaux indique que ce prix est tout à fait correct compte tenu de la vétusté de celui-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

10 – participation financière pour le décaissement de la Rue Robert-Claudé dans le cadre des travaux de mars 2014

Madame la Maire indique que le Conseil Général a calculé le montant prévisionnel de la participation communale qui sera demandée pour les travaux de décaissement de la RD 23 – Rue Robert-Claudé 2014. Cette participation est fixée à 26276,39 € pour un montant de travaux prévisionnel fixé à 110405 €, étant précisé que le montant définitif ne sera liquidé qu'après exécution des travaux en fonction du coût définitif de ceux-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

11 – création d'une agence technique départementale

Madame BERNARD rappelle que le projet de création d'une agence technique départementale a été présenté au dernier conseil et que la décision d'adhésion avait été ajournée dans l'attente de précisions qu'elle est en mesure de fournir à présent :

- Coût de l'adhésion : 0,60 € par habitant, soit pour VAGNEY, une somme de 2406,60 €
- Participation aux études – montant inférieur à 30000 € : forfait de 1500 €
- Participation aux études – montant compris entre 30000 et 100000 € : 2 % du montant total
- Au-delà : 1,5 %
- Prestations « in house », donc sur simple devis

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord à cette adhésion et autorise Madame la Maire à signer tous les documents y relatifs.

Il est précisé qu'il sera fait appel à cette agence pour rédiger le cahier des charges de consultation du bureau d'études qui reprendra l'étude de l'assainissement de Zainvillers dès le début de l'année 2014.

12 – modification du tableau des emplois

Madame BERNARD indique que plusieurs agents vont avancer en grade et il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la façon suivante :

Au 1^{er} janvier 2014 : suppression d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Au 1^{er} janvier 2014 : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Au 1^{er} novembre 2014 : suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Elle indique également qu'elle a reçu une proposition de POLE EMPLOI pour l'embauche d'un salarié en contrat CAE aidé à 95 % pour une durée d'un an. Il s'agit de publics prioritaires. Elle propose que la commune donne sa chance à une de ces personnes.

Le Conseil Municipal suit à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

13 – autorisation de signature d'un avenant à la convention quadripartite entre l'Association ALPHABET, l'Ecole Maternelle, l'Association Familiale et la Commune pour la mise à disposition de locaux supplémentaires

Madame BERNARD explique que le but de cette convention est de permettre une mutualisation de la salle de repos entre la garderie, gérée par l'association ALPHABET et l'Ecole Maternelle. Elle acte également la mise à disposition d'un préau supplémentaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant à cette convention ainsi que tout document utile.

14 – approbation d'un modificatif à apporter au cadastre sur les parcelles N° AO 435,17 et 77 et d'une rectification du domaine public.

Monsieur l'Adjoint aux travaux explique qu'une mutation entre un particulier et la commune présente une erreur depuis 1963. Il convient de rectifier les limites de la propriété communale et de celle de Monsieur Eric REMY, l'actuel propriétaire. Un levé de géomètre a eu lieu et il convient de publier les rectifications aux hypothèques.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer tout document y relatif.

15 – Demande d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation

Madame BERNARD présente les demandes d'adhésion de MADEGNEY et de BRECHAINVILLE, de même que celles de la Communauté de Communes du Haut des Champ et du Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Hure.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

16 – informations des instances syndicales

Monsieur Michel DIDIER, délégué au SIVU de la Voie verte, fait part des décisions prises lors du dernier conseil d'administration.

17 – résultats des actions entreprises sur la forêt communale à la suite de la tempête du 30 juin 2012.

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique que 14000 m³ ont été concernés sur 450 hectares (à comparer avec 1999 où 17500 m³ étaient tombés sur la totalité de la forêt communale). 99 % sont vendus. Il reste 89 m³ de feuillus à exploiter. 13 m³ inaccessibles ont été abandonnés. Les acquéreurs sont majoritairement des scieries locales.

Il faut noter la fragilité des peuplements (550 m³ de scolytes) et l'obligation de reboisement dans les prochaines années.

La conséquence est une baisse des récoltes jusqu'à la fin du plan d'aménagement pour rattraper l'avance de deux années de coupes. Le principe d'aménagement est en effet de ne couper que la production forestière.

Sur le plan financier, une somme de 357 737 € correspond aux produits de la tempête. Les bois se sont vendus au prix moyen de 33,58 € le m³ (à comparer avec les 76 € le m³ obtenus sur un article de la vente d'automne.

Pour conclure, il faut saluer le travail remarquable des agents ONF qui n'ont pas ménagé leur peine pour faire exploiter rapidement les bois, permettant à la Commune de préserver un potentiel financier autorisant l'engagement des travaux qui vont être nécessaires : reboisement et travaux de voirie forestière ou communale.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Frédéric THIRIET s'inquiète de la forêt de poteaux EDF en bordure de la Route du Haut du Tôt qui alimentent le 33 Ter Route du Haut du Tôt. Il préconise une glissière de sécurité car de nombreux véhicules par le passé ont fini leur course dans le terrain, jadis très ouvert. Cette affaire sera étudiée en commission des terrains.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21 h 30.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD